

**Rives de l'Ain
Pays du Cerdon**

Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 06 2017 19h00

Labalme - Restaurant CARRIER

Etaient présents : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Bernard MACHURAT, suppléant de Marie-Christine CUTURIER, excusée, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Anne PAGAN, Daniel DUSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Virginie CHARPENTIER, Pierre BOCQUEL, suppléant de Béatrice DE VECCHI, excusée, Eliane CEYZERIAT, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER, Dominique GABASIO.

Pouvoirs :

Jean-Paul PERRET ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD,
Marie JACOB ayant donné pouvoir à Virginie CHARPENTIER.

Etaient excusés : Sylvie GOY-CHAVENT, Marie-Christine CUTURIER, Gérard GOULETTE, Jean-Paul PERRET, Marie JACOB, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Jean-Luc ORSET.

Etait absent : Jean-Louis FAVIER.

Nombre de membres en exercice : 37, présents: 30, titulaires: 28, suppléants : 2, votants: 32.

Secrétaire de séance : Frédérique MOLLIE.

Ordre du jour

1. Finances :

- Modalités de prise en charge du FPIC,
- Demandes de fonds de concours des communes,
- Demandes de subventions,
- Demande de garantie d'emprunt de la part du SIEA,
- Décisions modificatives au budget général et au budget annexe ZA de Niveau II,
- Dons pour la journée « Sur un air de familles ».

2. Voirie :

- Tiflex : validation du plan de financement des travaux de sécurisation viaire du site dans le cadre de la sollicitation de l'aide départementale (dotation territoriale),
- Demande de fonds de concours aux communes en vue des travaux planifiés cette année.

3. Personnel :

- Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP),
- Promotion à des grades supérieurs de deux agents,
- Modification du tableau des effectifs au vu des nouveaux plannings de la rentrée 2017.

4. Services à la population :

- **Petite enfance :** Maison Frimousse : sollicitation de l'aide départementale au titre de la dotation territoriale en vue de la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux problèmes de vétusté et de non-conformité des locaux actuels.
- **Enfance :**
 - Validation des nouveaux règlements de fonctionnement des ALSH enfants et modification des tarifs,
 - Validation des tarifs ateliers d'initiation 2017/2018,
 - Validation des tarifs nuitée été 2017 pour l'ALSH de Pont d'Ain.
- **Jeunesse :**
 - Validation du nouveau règlement de fonctionnement de l'ALSH Jeunes, modification des tarifs et de l'offre,
 - Validation des tarifs pour le séjour en Croatie.

5. Développement économique :

- **Zone Nord :** convention avec le Département pour le giratoire (Ecosphère logistique).

6. Tourisme :

- **Musée des Soieries Bonnet :**
 - Reconduction pour un an des conventions avec le Département (mise à disposition de locaux et partenariat),
 - Dispositif « chéquier » mis en place par le Département pour les collégiens,
 - Convention avec la Région (carte réduction musée pour les jeunes),
 - Validation de la mise à jour des tarifs des produits vendus en boutique.
- **Office de Tourisme :**
 - Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil touristique à Cerdon,
 - Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole,
 - Convention pour la vente des Pass « L'Ain de Château en Château »,
 - Convention de participation au Réseau Apidae,
 - Mise à jour des tarifs préférentiels des visites,
 - Convention de mandat avec Aintourisme pour la vente de produits à destination des groupes.
- **Sentiers de randonnée :** demande de subvention au Département pour la signalétique.

7. SIEA : adhésion au groupement de commandes en électricité.

8. Questions diverses :

- **Enfance :** capacité maximale des ALSH atteinte.
- **Jeunesse :** mise en place d'un C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

FINANCES

Daniel DUSSOLIN présente les points ci-dessous :

1. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU FPIC

Il est proposé de reconduire le mécanisme adopté l'année dernière à savoir :

- une prise en charge totale du prélèvement au titre du FPIC par la communauté de communes,
- et en contrepartie, une diminution des attributions de compensation à due concurrence de l'évolution de ce prélèvement.

	FPIC 2017	FPIC 2016	Evolution FPIC 2017-2016
Boyeux-St-Jérôme	2 787,00	1 931,00	856,00
Cerdon	5 531,00	3 896,00	1 635,00
Challes-la-Montagne	1 594,00	1 135,00	459,00
Jujurieux	18 838,00	13 124,00	5 714,00
Labalme-sur-Cerdon	1 344,00	945,00	399,00
Mérignat	1 028,00	750,00	278,00
Neuville-sur-Ain	16 940,00	11 831,00	5 109,00
Poncin	19 360,00	13 597,00	5 763,00
Pont d'Ain	28 684,00	20 099,00	8 585,00
Priay	13 691,00	9 369,00	4 322,00
Saint-Alban	1 471,00	1 021,00	450,00
St-Jean-le-Vieux	17 591,00	12 090,00	5 501,00
Varambon	1 691,00	1 186,00	505,00
Serrière - sur - Ain	4 466,00	3 107,00	1 359,00
TOTAUX	135 016,00	94 081,00	40 935,00

	Montant AC 2016	Evolution FPIC 2017-2016	Nouveau montant des AC 2017
Boyeux-St-Jérôme	1 331,00	856,00	475,00
Cerdon	17 748,00	1 635,00	16 113,00
Challes-la-Montagne	1 555,00	459,00	1 096,00
Jujurieux	140 810,00	5 714,00	135 096,00
Labalme-sur-Cerdon	3 888,00	399,00	3 489,00
Mérignat	-	278,00	- 278,00
Neuville-sur-Ain	217 826,00	5 109,00	212 717,00
Poncin	375 480,00	5 763,00	369 717,00
Pont d'Ain	421 047,00	8 585,00	412 462,00
Priay	105 894,00	4 322,00	101 572,00
Saint-Alban	17 575,00	450,00	17 125,00
St-Jean-le-Vieux	209 579,00	5 501,00	204 078,00
Varambon	30 600,00	505,00	30 095,00
Serrière - sur - Ain	20 445,00	1 359,00	19 086,00
TOTAUX	1 563 778,00	40 935,00	1 522 843,00

Délibération votée à l'unanimité

2. DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES

Il est proposé de verser des fonds de concours aux communes de Cerdon et Mérignat pour les projets suivants :

Commune	Projet	Plan de financement	Montant possible du fonds de concours
Cerdon	Réhabilitation thermique et accessibilité de la salle des fêtes. Travaux prévus pour juillet 2017.	Montant : 157 K€ HT DETR (sollicité) : 31,42 K€ Autofi. : 125,7 K€	25 700 € HT
Mérignat	Rénovation de l'église. Sollicitation du fonds de concours pour 2018.	Montant : 356 K€ HT Réserve parl. 15 K€ Région 8,8 K€ Département 97 K€ Autofi. : 237 K€	30 000 € HT

Délibération votée à l'unanimité

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Sont proposées les subventions suivantes :

Association	Objet	Montant proposé
Ecole Musique 3 Rivières	63élèves mineurs x 289,55 € soit une demande de 18 241,55 €. Rappel : 14 000 € versés en 2016, Participation demandée de 243,27€/élève en 2010 soit +19% 31K€ de subventions inscrits au BP 2017 Aucune information sur la politique tarifaire.	14 000 €
ADIL	Information au public (324 personnes de la CCRAPC renseignées en 2016 Montant de 0,10€/habitant	1 400 €
Collège Pont d'Ain	Projet musical « L'enfant monde » incluant également écoles de Pont d'Ain, Varambon, Druillat et Saint-Martin du Mont et dirigé par la Compagnie Divagation, les professeurs d'enseignements musical du collège, des intervenantes musicales des écoles primaires Budget de 10 K€	2 000 €
Collège Pont d'Ain	Partenariat avec l'école de Thiksé (état du Ladakh en	500 €

	Inde). Accueil d'enfants du Ladakh en janvier de cette année. Projet initié en novembre 2015 avec Stanzin GYA, réalisateur de documentaires et l'association « Tisser la Paix » Budget de 1 200 €	
Patrimoine des Pays de L'Ain	L'Ain de château en château (château de Poncin, château des Echelles de Jujurieux) Sollicitation de 1 000 € Rappel : 500 € versés en 2016.	500 €
TOTAL		18 400 €

Délibération votée à l'unanimité

4. SIEA : GARANTIE D'EMPRUNT

Depuis le début de l'année 2017, il a été convenu que le Conseil Départemental de l'Ain, les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes totalement ou partiellement incluses dans le territoire du syndicat accordent leur garantie au SIEA pour les emprunts qu'il souscrira en 2017 dans le but de sécuriser le financement du déploiement de la fibre optique.

Cette proposition a fait l'objet d'une délibération du comité syndical du SIEA au cours de sa réunion du 8 avril dernier.

Le volume global d'emprunts à garantir pour 2017 est de 31,3 M€.

La Banque Postale a d'ores et déjà accepté d'octroyer un prêt de 20 M€ au SIEA.

Il convient de délibérer sur la garantie de ce prêt dans les conditions suivantes :

- Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 1.48 % (soit la proportion de prises sur le périmètre de la communauté de communes),
- La garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Délibération votée à l'unanimité

5. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE n° 1

Opération 95 Construction du multi accueil de Poncin : + 45 000€.

Suite :

- aux dépenses imprévues pour un total de 40 K€ dont entre autres : dommage-ouvrages (12K€), les raccordements aux réseaux (11 K€), mobilier...
- Aux avenants au marché : 17,2 K€,

qui se sont cumulées en 2016 et 2017.

Opération 55 Voirie : + 56 700€

Suite au chiffrage définitif des travaux (prévu au BP 2017), une décision modificative au budget principal est nécessaire pour effectuer un virement de crédits entre opérations d'investissements.

Il s'agit de transférer des crédits ouverts au BP sur les opérations suivantes :

- - 10 000€ participations
- - 28 000€ matériel, logiciel,
- - 14 700€ de l'OPAH

- 49 000€ de l'aménagement des locaux
Délibération votée à l'unanimité

6. BUDGET ANNEXE NIVEAU II – DECISION MODIFICATIVE n°1

Suite au remboursement anticipé du prêt à l'Agence France Locale, une décision modificative est nécessaire en vue de rectifier la prévision budgétaire de la manière suivante :

REMBOURSEMENT PRET

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT		
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	2 650,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 650,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2 650,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2 650,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 650,00 €	2 650,00 €
 INVESTISSEMENT		
D-3555 : Terrains aménagés	5 360,00 €	0,00 €
TOTAL D 010 : Stocks	5 360,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	5 360,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 360,00 €
Total INVESTISSEMENT	5 360,00 €	5 360,00 €
Total Général		0,00 €

Délibération votée à l'unanimité

7. « JOURNEE DES FAMILLES » : ACCEPTATION DONNS ET LEGS

Des partenaires ont proposé d'offrir des dons à la collectivité à l'occasion de la journée des Familles organisée le 10 juin 2017 à PONCIN par le service PEL :

- SAS SERRAND -12 rue de la Bienne 01 590 DORTAN : 500 euros.
- CREDIT AGRICOLE CENTRE EST - 10 rue Antoine de St Exupéry - 01 160 PONT D'ain: 300 euros.
- Régie des Transports de l'Ain - 1 rue François Arago - 01 000 BOURG EN BRESSE : 300 euros.
- Le salon de coiffure SB coiffure Madame Sandrine GASCON place Bichat 01450 Poncin : 20 €

Délibération votée à l'unanimité

VOIRIE

Gérard GUICHARD présente les points ci-dessous :

1. TIFLEX : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE SECURISATION VIAIRE DU SITE DANS LE CADRE DE LA SOLLICITATION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

➤ Rappel :

Lors du conseil communautaire du 16 juin 2016, le plan de financement des travaux estimé à 250 K€ HT a été validé :

- selon les répartitions suivantes : 25% (soit 62,5 K€) pour la communauté de communes, 25% pour la commune de Poncin, 25% pour l'entreprise Tiflex et le soutien financier du Département à hauteur de 25% dans le cadre de la Dotation Territoriale,
- selon les conditions suivantes : sous réserve que la commune de Poncin et l'entreprise TIFLEX le valident définitivement à leur tour.

Comme chaque année dans le cadre de la sollicitation de l'aide départementale au titre de la dotation territoriale, nous devons valider le plan de financement définitif.

A ce jour, les dépenses engagées sont les suivantes :

- étude géotechnique : 1,2 K€ HT,
- étude topographique : 1,8 K€ HT,
- Agence départementale d'ingénierie : 2,2 K€ HT (sur les 9 K€ prévus dans la convention).

➤ Derniers chiffrages :

Pour les travaux à réaliser sur Menestruel : 145 K€ HT,

Pour le Chanay, deux scénarii sont chiffrés :

- Chanay mur : 125 K HT,
- Chanay court : 45 K€ HT

Soit un coût, selon le scénario choisi pour la Chanay, qui varie de 190 K€ HT à 270 K€HT.

➤ Blocage au niveau des acquisitions foncières :

La commune de Poncin se heurte au refus des propriétaires, tant du côté Menestruel que du Chanay, de céder leur foncier.

En vue d'un déblocage de la situation, il est proposé de maintenir la demande de subvention au Département.

➤ Le plan de financement retenu est le suivant :

- | | |
|----------------------------|------------|
| - Département : | 62,5 K€ |
| - TIFLEX : | 69,17 K€ |
| - Commune de Poncin : | 69,17 K€ |
| - Communauté de communes : | 69,17 K€ |
| - Total : | 270 K € HT |

Il convient de délibérer afin de valider le plan de financement présenté ci-dessus dans le cadre de la sollicitation de l'aide départementale au titre de la dotation territoriale.

Délibération votée à l'unanimité

2. DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (en K€ HT)

Dans le cadre des mécanismes de solidarité adoptés lors du conseil du 21 décembre 2016, les communes versent des fonds de concours à la communauté de communes dans le cadre des travaux de voirie réalisés sur leur sol à hauteur de 10% du montant des travaux avec une dépense « plancher » de 10 K€ HT en dessous duquel les communes ne versent pas de fonds de concours.

Les fonds de concours suivants sont donc à solliciter en fonction du chiffrage prévisionnel des travaux par commune.

Commune	Montant prévisionnel des travaux	Montant mo	Montant prévisionnel total	Montant prévisionnel fonds de concours
Cerdon	45 854	1 720	47 574	4 757
Neuville	27 347,50	1 026	28 373	2 837
Poncin	41 924,50	1 572	43 497	4 350
Pont d'Ain	76 195	2 857	79 052	7 905
Priay	19 405,50	728	20 133	2 013
Saint-Alban	43 950	1 648	45 598	4 560
Serrières	24 184	907	25 091	2 509
Varambon	17 907,50	672	18 579	1 858
TOTAL	296 768	11 129	307 897	30 790

Il convient de délibérer afin de solliciter les fonds de concours aux communes pour les montants indiqués ci-dessus ; les conventions préciseront que le versement final sera basé sur le montant réel des travaux.

Les communes concernées devront délibérer à leur tour pour accorder le versement.

Délibération votée à l'unanimité

PERSONNEL

Le Président présente les points ci-dessous :

1. NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP

La collectivité a pris du retard dans cette mise en œuvre qui devait être effective dès le 1er janvier 2016.

Aussi, afin de se mettre en conformité en 2017, il est proposé une mise en œuvre à minima de la refonte du régime indemnitaire, quitte à en revoir les modalités en 2018.

Les principes proposés pour la mise en place à la CCRAPC sont les suivants :

- une part forfaitaire uniquement,
- l'ouverture du régime indemnitaire aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, partiel et non complet et aux agents contractuels occupant un emploi permanent ou assurant le remplacement d'un agent titulaire et comptant plus d'un an de service effectif consécutif,
- le système de hiérarchisation des fonctions axé sur l'appartenance à un groupe de fonctions,
- la prise en compte de 3 critères pour objectiver la répartition des fonctions dans les groupes :
 - o encadrement, coordination, pilotage et conception,
 - o technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
 - o sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de poste au regard de son environnement extérieur ou de proximité.

REPARTITION DES FONCTIONS PAR GROUPES									
NIVEAU DE RESPONSABILITE FONCTIONS INDUISANT :	CAT A			CAT B			CAT C		
	GROUPE	FONCTIONS CONCERNEES	MONTANT ANNUEL MAXI IFSE	GROUPE	FONCTIONS CONCERNEES	MONTANT ANNUEL MAXI IFSE	GROUPE	FONCTIONS CONCERNEES	MONTANT ANNUEL MAXI IFSE
LA DIRECTION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	A1	Directeur général des services	36 210						
LA DIRECTION D'UN POLE	A2	Responsable développement économique et touristique Responsable Administrative - Ressources humaines Responsable ressources	32 130	B1	Responsable Petite enfance Enfance Jeunesse Responsable Petite enfance	17 480			
UN ENCADREMENT DE PROXIMITE, DES RESPONSABILITE PARTICULIERES	A3	Responsable Office de Tourisme	25 500	B2	Assistante de direction Directrices ALSH Responsable RAM	16 015	C1	Chargées mission ALSH Responsable soieries Responsable secteur jeunes	11 340
UNE TECHNICITE, UNE EXPERTISE, DES SUJETIONS PARTICULIERES				B3	Assistante ressources humaines Chargé accueil OT	14 650	C2	Assistante finances Assistante comptable assistante environnement Ambassadeur du tri	10 800
UNE EXECUTION SANS EXPERTISE, NI SUJETION PARTICULIERE							C3	Gardien de déchetterie Agents d'accueil petite enfance Adjoints d'animation	10 800

Pour rappel les cadres d'emploi concernés :

- attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, animateurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux, adjoints territoriaux d'animation, adjoints techniques territoriaux, adjoints territoriaux du patrimoine.
- Au plus tard le 1er juillet 2017, éducateurs territoriaux de jeunes enfants
- Au plus tard le 1er janvier 2018, techniciens territoriaux.

Les cadres d'emplois suivants ne bénéficient pas du RIFSEEP : les assistants territoriaux d'enseignement artistique, les auxiliaires de puériculture territoriaux. La situation des corps de référence à l'Etat fera l'objet d'un réexamen au plus tard le 31/12/2019.

Dans l'intervalle, les primes actuelles perdurent.

Modalités de réexamen :

Son montant peut faire l'objet d'un réexamen en fonction de l'expérience professionnelle en cas de :

- changement de fonctions au sein d'un même groupe, la diversification des compétences et la mobilité pourront être valorisées, ou la spécialisation dans un domaine de compétence
- changement de grade à la suite d'une promotion,

En l'absence de changement, le réexamen aura lieu tous les 4 ans, la valorisation de l'expérience professionnelle de l'agent reposera sur les critères suivants :

- Capacité à exploiter l'expérience acquise : diffusion de son savoir à autrui, force de proposition et d'anticipation,
- Approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation (suivi de formations et mise en pratique),
- Approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures (relations avec les partenaires, connaissance des risques, maîtrise des circuits de décision et d'information),
- Gestion et/ou participation à un projet sensible et/ou stratégique permettant d'acquérir une nouvelle expérience ou d'approfondir des acquis et induisant une exposition renforcée et/ou des sujétions nouvelles.

Délibération votée à l'unanimité

2. PROMOTION A DES GRADES SUPERIEURS

Les fonctionnaires territoriaux peuvent, au cours de leur carrière, évoluer au sein de leur cadre d'emplois vers un grade supérieur. L'avancement de grade à l'ancienneté permet de bénéficier d'une nouvelle échelle de rémunération et d'un nouveau déroulé de carrières (changement d'échelon plus rapide).

Au vu des tableaux d'avancement de grade, sont promouvables :

- Catherine POIRIER : adjoint administratif à adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Stéphane VILLAIN. Attaché à attaché principal.

Ces deux avancements de grade sont sans impact budgétaire immédiat pour l'employeur dans la mesure où il se fait au même indice de rémunération, l'incidence budgétaire (de l'ordre de 80€ mensuel) sera effective lors du prochain changement d'échelon, d'ici un an.

Il convient de délibérer afin de valider les deux avancements de grade, de créer les postes correspondants, de supprimer les postes existants et de modifier le tableau des effectifs.

Délibération votée à l'unanimité

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU VU DES NOUVEAUX PLANNINGS DE LA RENTREE 2017

Il est nécessaire de prévoir une modification du tableau des emplois compte tenu des plannings de la rentrée 2017-2018.

➤ Sur l'ALSH de Pont d'Ain

Il est proposé de créer un poste pour reprendre directement un agent jusqu'ici mis à disposition dans le même volume horaire soit 27.71h/hebdo.

En vue de la réorganisation du périscolaire sur Priay, il est nécessaire de créer un poste de 22.85h/hebdo : les heures sont inscrites au budget primitif et concernent le périscolaire matin, soir et cantine.

➤ Sur l'ALSH de Jujurieux,

Il est proposé de modifier un poste occupé par un agent en congé maternité de 16.91h/hebdo pour le réaffecter sur l'ALSH jeunes pour la mise en place du périscolaire et des mercredis à Pont d'Ain.

Ces modifications n'ont pas d'impact budgétaire.

Délibération votée à l'unanimité

Pierre DULAURIER présente les points ci-dessous :

PETITE ENFANCE

1. MAISON FRIMOUSSE ; SOLLICITATION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT REpondant AUX PROBLEMES DE VETUSTE ET DE NON CONFORMITE DES LOCAUX ACTUELS.

➤ Présentation :

La Maison Frimousse

La Maison Frimousse a été construite en 2002 pour accueillir des enfants occasionnellement sur des temps brefs et ponctuels.

Depuis 2010, la Maison Frimousse est un multi-accueil de 14 places pour 45 enfants accueillis, ouvert quotidiennement de 7h30 à 18h30.

a. Les normes de sécurité

- Une évolution des normes d'accueil fixées par la Protection Maternelle Infantile en ce qui concerne la cuisine, la cour, la surface des chambres ;
- Un espace trop restreint pour l'accueil des familles (dans le hall et le couloir) ;
- Un étage avec plusieurs salles que nous utilisons pour l'accueil des enfants sans l'autorisation de la P.M.I.
- Une cour donnant accès direct sur l'entrée utilisée par les parents et la rue.

b. La vétusté du bâtiment

Le bâtiment actuel, appartenant à la mairie de Saint-Jean le Vieux, réhabilité il y a 15 ans, nécessite des travaux d'investissement : réfection du mur en pierre de la salle de vie, électricité, sols (intérieur et extérieur), isolation des menuiseries.

c. La commission d'admission

La dernière a eu lieu le 18 mai dernier. Malgré l'ouverture récente du multi-accueil Fa'bulette sur Poncin, nous avons dû refuser 8 demandes de familles.

52 dossiers ont été déposés lors de la dernière commission, un nombre en constante augmentation.

L'accueil périscolaire

Ces dernières années, le périscolaire de Saint-Jean le Vieux a vu ses effectifs augmenter de manière conséquente. En effet, en deux ans, les effectifs sont passés de 40 à 60 enfants les soirs sur l'accueil périscolaire avec 1/3 d'enfants de moins de 6 ans.

Les locaux actuels, également utilisés pour la cantine scolaire, sont inadaptés à l'accueil périscolaire, aux plus jeunes enfants (tables, mobilier,) et trop restreints par rapport au nombre d'enfants accueillis.

Evolution à venir

La construction de la zone des Maladières va entraîner une augmentation du nombre d'habitants et notamment des familles avec jeunes enfants entre Pont d'Ain et Saint-Jean le Vieux.

➤ Le projet :

Une réflexion portant sur la construction d'un pôle petite enfance sur la commune de Saint-Jean le Vieux a obtenu l'approbation de la commission petite enfance le 11 mai 2017.

- Un bâtiment mutualisé pour plusieurs services : multi-accueil, périscolaire maternel, ateliers d'initiation, ateliers parents - enfants.
- Une extension de la capacité d'accueil de la maison frimousse passant de 14 à 24 places d'accueil.
- Un emplacement au centre du village qui permettrait de réunir tous les services à la population : le multi-accueil, l'école, l'accueil périscolaire, la bibliothèque, la MAC, la MARPA.
- Un mode de fonctionnement innovant : la CAF met en place sur quelques territoires ciblés « les crèches VIP (à vocation d'insertion professionnelle) », dans le but d'aider les parents pour le retour à l'emploi. Cette formule semble adaptée à notre territoire fragile et nous permettrait d'augmenter nos prestations de services.
- Nous pouvons aussi nous renseigner sur la vente de place de crèche à des entreprises du territoire.

➤ Le budget d'investissement :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT		
TRAVAUX	700 000 €	CAF Multi-accueil et C L M	244 000 €	
MAITRISE D'ŒUVRE	70 000 €	Département Dotation territoriale	207 000 €	
MOBILIER EQUIPEMENT	60 000 €	Etat	113 000 €	
		Région	100 000 €	RESTE A CHARGE CC
TOTAL	830 000 €		664 000 €	166 K€
REPARTITION EN %	100 %		80% subvention	20% reste à charge

Il est précisé que la demande d'aide du département est à déposer d'ici le 30 juin 2017.

ENFANCE

1. VALIDATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ALSH ENFANTS ET MODIFICATION DES TARIFS.

Comme chaque année ? il convient de rédiger le règlement de fonctionnement des ALSH enfants pour l'année scolaire à venir (2017/2018).

Les principales modifications suivantes sont proposées :

- Changement du nom de la directrice de l'ALSH « Au pays des Za'Mi » : Sonia EL HADJ.
- ALSH « Les enfants Do' » - Article 2 - Transport : Suppression du transport gratuit en minibus le mercredi soir et les vacances. En effet , le peu de familles qui utilisaient ce service peuvent s'organiser autrement et cela pénalisait beaucoup l'équipe. De plus, il y avait une inégalité avec Jujurieux.
- Modification des tarifs :

Mise en place d'une 6^{ème} tranche permettant de découper au plus juste les QF compris entre 1200 et 2000. Augmentation du QF (2200) pour la tranche aisée.

QF = Revenu net imposable du foyer (n-2)/12 mois/ nombre de part du foyer.

Répartition des QF	<u>Tranche 1</u> QF : 0 à 400	<u>Tranche 2</u> QF : 401 à 800	<u>Tranche 3</u> QF : 801 à 1200	<u>Tranche 4</u> QF : 1201 à 1750	<u>Tranche 5</u> QF : 1751 à 2200	<u>Tranche 6</u> QF : à partir de 2201 ou non connu
% des familles fréquentant les structures	4.79 %	20.38 %	31.85 %	27.56 %	5.96 %	9.46 %

Tarifs périscolaires :

Augmentation de 2 %. Toujours facturé à la présence arrondie au quart d'heure supérieur.

	<u>Tranche 1</u> QF : 0 à 400	<u>Tranche 2</u> QF : 401 à 800	<u>Tranche 3</u> QF : 801 à 1200	<u>Tranche 4</u> QF : 1201 à 1750	<u>Tranche 5</u> QF : 1751 à 2200	<u>Tranche 6</u> QF : A partir de 2201
Tarifs communauté de communes	0.95 €/heure	1.30 €/heure	1.50 €/heure	1.70 €/heure	1.90 €/heure	2.15 €/heure
Tarifs extérieurs communauté de communes	1.35 €/heure	1.85 €/heure	2.25 €/heure	2.55 €/heure	2.85 €/heure	3.10 €/heure

Mercredis et vacances :

Pour rappel en 2016, passage d'une facturation forfaitaire au réel sans supplément pour le repas, les vacances et les mercredis, ce qui avait baissé les recettes des familles.

Application des tarifs à l'heure ci-dessus avec un supplément repas de 4 € pour chaque repas pris.

- Augmentation du supplément sortie : 5€.

- Augmentation de l'annulation abusive ou inscription tardive : 2.50 € et un forfait d'1h30 de présence.

Ces différentes augmentations et cette nouvelle répartition des QF, dans l'hypothèse d'effectifs constants, porteraient les recettes à 427 500 € au lieu de 290 500 € en 2016 pour les deux ALSH.

Il convient de délibérer afin de valider les règlements de fonctionnement des ALSH enfants et la modification des tarifs.

Délibération votée avec un vote contre.

2. VALIDATION DES TARIFS ATELIERS D'INITIATION 2017/2018.

Pour l'année 2017/2018, la commission propose une augmentation de 2% et l'ajout de la 6^{ème} tranche pour la facturation des ateliers d'initiation.

<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>	<u>Tranche 5</u>	<u>Tranche 6</u>
QF : 0 à 400	QF : 401 à 800	QF : 801 à 1200	QF : 1201 à 1750	QF : 1751 à 2200	QF : A partir de 2201
1.55 €/séance	2.35 €/séance	2.45 €/séance	2.55 €/séance	2.65 €/séance	3.10 €/séance

En moyenne on compte 700 inscriptions sur chacune des deux périodes par année scolaire, ces différentes augmentations et cette nouvelle répartition des QF et dans l'hypothèse d'effectifs constants augmenteraient les recettes des familles de 5 000 € sur une année scolaire (1400 enfants sur 16 séances chacun).

Il convient de délibérer afin de valider les tarifs ateliers d'initiation 2017/2018.

Délibération votée avec un vote contre.

3. VALIDATION DES TARIFS NUITEE ETE 2017 POUR L'ALSH PONT D'AIN.

➤ Présentation :

L'ALSH « Les enfants Do » va organiser une nuitée à l'ALSH du 18 au 19 juillet pour 8 enfants.

Les tarifs suivants sont proposés :

	<u>Tranche</u> <u>1</u>	<u>Tranche</u> <u>2</u>	<u>Tranche</u> <u>3</u>	<u>Tranche</u> <u>4</u>	<u>Tranche</u> <u>5</u>
Tarifs communauté de communes	9 €	10 €	11 €	12 €	13 €
Tarifs extérieurs communauté de communes	15 €				

Délibération votée à l'unanimité

JEUNESSE

1. VALIDATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH JEUNES, MODIFICATION DES TARIFS ET DE L'OFFRE.

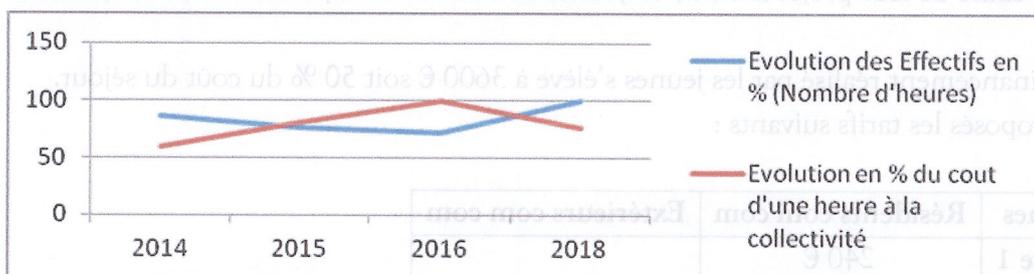
➤ Constats :

- **Chute des effectifs** au moment de l'entrée en 6^{ème} car nous ne répondons plus au besoin de garde des familles le soir. Cela entraîne une fracture du lien avec le public que nous ne retrouvons plus sur les vacances.
- Volonté réciproque des collèves, des fédérations de parents d'élèves et de la communauté de communes de travailler ensemble sur des notions de **coéducation**.
- Le coût actuel d'une heure d'accueil jeunes qui évolue exponentiellement d'année en année.

➤ Objectifs :

Il est proposé de modifier le fonctionnement pour répondre aux objectifs suivants :

- Répondre au besoin de garde des familles.
- Modérer le coût pour la collectivité de l'ALSH jeunes.
- Créer un partenariat éducatif entre les établissements scolaires, les parents et la communauté de communes afin d'accompagner au mieux le jeunes dans sa scolarité et les familles dans leur rôle parental.



➤ Propositions d'actions :

- Mise en place d'un accueil périscolaire au sein des collèves :

Au sein des deux collèves, les **lundis, mardis et jeudi de 17h à 18h30**.

Des locaux mis à disposition par les collèves.

Tarifcation à l'heure idem aux ALSH enfants en fonction des QF et sans distinction résidents ou extérieurs communauté de communes.

Sur inscriptions avec un nombre de places limitées à 18 par soir et par établissement scolaire.

Hypothèse financière de l'action sur 1 an :

Total des dépenses nouvelles : 3990 € dont 3000 € de salaires

Total des recettes : 5900 € dont 3800 € de recettes des familles et 2000 de PSO CAF.

Soit : + 1 910 €.

- Modification des horaires et des tarifs le mercredi :

Ouverture de l'ALSH jeunes le mercredi dès la sortie des collèges avec prise en charge du repas. La même tarification horaires et cout repas que pour l'ALSH enfant sera appliquée sans distinction de résidence.

Hypothèse financière de l'action :

Total des dépenses nouvelles : 1500 € dont 1300 € de repas

Total des recettes : 5800 € dont 4900 € de participation des familles et 900 € de PSO CAF

Soit : + 4 300 €.

- Mise en place du supplément sortie à 5€ si l'inscription se fait uniquement à la sortie

- Mise en place de l'annulation abusive ou inscription tardive : 2.50 € et un forfait d'1h30 de présence.

- Le soirées repas seront également facturées à l'heure avec le supplément repas.

Il convient de délibérer afin de valider le règlement de fonctionnement de l'ALSH jeunes et la modification des tarifs et de l'offre.

Délibération votée avec une abstention.

2. VALIDATION DES TARIFS POUR LE SEJOUR DES JEUNES EN CROATIE.

Dans le cadre de leur projet annuel, 11 jeunes de l'ALSH vont partir du 8 au 15 juillet en Croatie.

L'autofinancement réalisé par les jeunes s'élève à 3600 € soit 50 % du coût du séjour.

Sont proposés les tarifs suivants :

Tranches	Résidents com com	Extérieurs com com
Tranche 1	240 €	300 €
Tranche 2	245 €	
Tranche 3	250 €	
Tranche 4	255 €	
Tranche 5	260 €	

Cout globale du séjour : 7800 € dont 3000 € d'hébergement et 3000 € d'avion.

Détails des recettes : 3700 € d'autofinancements, 2000 € de participation de la communauté de communes et 2100 € de participation des familles.

Délibération votée à l'unanimité.

Gérard GUICHARD présente le point ci-dessous :

1. ZONE NORD : CONVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE.

➤ **Rappel :**

Une première convention a déjà été signée, lors du Conseil Communautaire du 9 mars 2016, pour une étude, financée par le Département, de l'aménagement de ce giratoire face à l'échangeur autoroutier de Pont d'Ain.

Suite à cette étude, une nouvelle convention est proposée pour la réalisation du giratoire dont les aménagements prévus permettront de sécuriser l'intersection de la bretelle autoroutière avec la RD 984 et faciliter la desserte de la plate-forme logistique en cours de réalisation.

Il s'agit d'une convention quadripartite avec le département et APRR qui réalisera les travaux sur la partie du Domaine Public Autoroutier Concédé. Elle définit les modalités et conditions techniques et financières de la réalisation, les obligations respectives et les modalités d'entretien, d'exploitation et de maintenance.

Programmation travaux :

Les travaux sont prévus au second semestre 2017 et la réalisation de l'ensemble interviendra au plus tard fin 2017.

Plan de financement prévisionnel :

Le montant prévisionnel de l'opération est de 530 K€ HT.

Le financement de l'opération sera assuré comme suit :

- APRR (25 % du montant HT) = 132 500 €
- CCRAPC (50 % du montant résiduel HT après déduction de la participation APRR soit 397,5 k€) = 198 750 €
- Département (50 % du montant résiduel HT après déduction de la participation APRR) = 198 750 €.

Charges d'entretiens :

La communauté de communes assurera les charges d'entretien, d'exploitation et de maintenance des voiries, dépendances et équipements associés classés dans le domaine public communal en tant que voie communale d'intérêt communautaire qui sont :

- La branche d'accès à la plateforme logistique PRD,
- Le tronçon délaissé de l'ancienne route départementale entre la branche « PRD » et la sortie de service valant accès de secours à l'autoroute A42.

Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer cette convention quadripartite. Délibération votée à l'unanimité.

Le Président propose les points ci-dessous :

MUSEE DES SOIERIES BONNET :

1. MISE A JOUR DES TARIFS DES PRODUITS VENDUS A LA BOUTIQUE.

Suite à la délibération du 9 mars dernier de fixation des tarifs de la boutique pour la saison 2017, sont proposées les modifications suivantes :

- Augmentation de certains tarifs (suite à l'augmentation des tarifs de certains fournisseurs)
- Ajout de nouveaux produits (livres et foulards)

Délibération votée à l'unanimité.

2. AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT (MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET PARTENARIAT).

Dans le cadre de notre partenariat avec le Département de l'Ain sur le site du Musée des Soieries Bonnet, deux conventions ont été signées en avril 2014 pour 3 ans :

- Convention de partenariat
- Convention de mise à disposition des locaux

Un travail est en cours sur l'évolution éventuelle de cette collaboration sur ce site entre les deux collectivités.

En effet, les deux collectivités sont convaincues de l'important potentiel de développement de ce site et qu'une simple convention de partenariat ne permet pas d'optimiser au maximum le fonctionnement et l'organisation de ce développement.

Il est donc proposé de prolonger d'un an ces conventions afin de travailler sur des propositions techniques d'un nouveau fonctionnement commun.

Délibération votée à l'unanimité.

3. CONVENTION AVEC LA REGION (CARTE REDUCTION MUSEE POUR LES JEUNES).

La Région Auvergne Rhône Alpes met en place à partir du 1^{er} juin un nouveau dispositif dédié à la jeunesse, le « PASS'Région » qui est lancé à l'échelle de la nouvelle région en lieu et place des dispositifs existants, à savoir la « carte M'ra » et la « carte jeunes nouveaux monde ».

Le « PASS'Région » est accessible aux lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves en formations sanitaires et sociales,...

Cette carte offre de nombreux avantages dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs et de la santé.

Le musée des Soieries Bonnet proposait déjà un tarif préférentiel au détenteur de la carte M'ra. Il est proposé de maintenir ce partenariat avec la Région sur ce nouveau dispositif en signant cette convention.

Délibération votée à l'unanimité.

4. DISPOSITIF CHEQUIER JEUNES 01 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Département lance, dès le 1^{er} juillet de cette année, un nouveau dispositif « Chéquier jeunes 01 ». Ce chéquier permettra aux **collégiens de 10-15 ans, domiciliés dans l'Ain**, de bénéficier de réductions pour des manifestations culturelles ou sportives, de bons d'achat pour des livres... Il pourra aussi servir à financer l'inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport.

Ce sont environ 36 000 jeunes qui seront concernés chaque année par ce nouveau dispositif.

Dans le cadre de notre partenariat avec le département sur le site du musée des Soieries Bonnet et en lien avec la politique enfance/jeunesse d'accès à la culture pour tous, il est proposé de participer à ce nouveau dispositif par :

- Le rappel de l'accès gratuit au musée des Soieries Bonnet pour les moins de 13ans,
- La gratuité, pour le bénéficiaire jeune et 1 adulte accompagnant, aux ateliers familles proposés au musée pendant les vacances scolaires sur présentation d'un chèque.

Délibération votée à l'unanimité.

OFFICE DE TOURISME :

1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ACCUEIL TOURISTIQUE A CERDON.

Suite à la reprise de l'office de tourisme en gestion directe et à la dissolution du syndicat d'initiative de Cerdon prévue fin juin, il est proposé de passer une convention avec la commune de Cerdon afin de maintenir l'accueil touristique à Cerdon en juillet et en août.

La commune propose de mettre gratuitement à disposition ses locaux à la communauté de communes qui prendra en charge les fluides.

Délibération votée à l'unanimité.

2. CONVENTION D'ACCUEIL D'UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL BENEVOLE.

Certaines personnes actives dans le développement touristique du territoire, bénévoles d'associations ou personnes ayant des connaissances patrimoniales, souhaiteraient s'investir au côté de la communauté de communes dans le cadre de son action touristique.

Ils proposent d'intervenir pour :

- aider à accueillir des visiteurs lors de visites découvertes de village ou du sentier des maquisards,
- tenir des permanences au bureau d'information touristique de Cerdon.

A ce jour, cinq personnes du territoire se sont dit intéressées.

Pour cela, il est proposé de signer avec elles une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel, non rémunéré.

Délibération votée à l'unanimité.

3. CONVENTION POUR LA VENTE DES PASS « L'AIN DE CHATEAU EN CHATEAU ».

Dans le cadre de la manifestation « L'Ain de château en château » du samedi 24 et dimanche 25 juin, l'association Patrimoine des Pays de l'Ain propose une collaboration avec l'office de tourisme pour la vente des PASS proposés sur ces journées. Pour cela, il convient de signer une convention avec eux.

Les PASS pourront être vendus par l'office à Poncin et à Pont d'Ain :

- PASS bleu adultes, en pré-vente à 8 €
- PASS jaune enfants gratuit

En contrepartie, une rémunération pour service rendu est prévue à hauteur de 1 € par PASS vendu.

Délibération votée à l'unanimité.

4. CONVENTION DE PARTICIPATION AU RESEAU APIDAE.

Le réseau Apidae (anciennement Sitra), né en 2004, a pour objectif la mise en commun de moyens pour une gestion collaborative de l'information touristique.

Les deux éléments forts issus de cette initiative sont une plateforme de travail collaboratif et un réseau.

Une information entrée, une fois, par un office de tourisme, sur la plateforme Apidea se retrouve automatiquement mis à jour sur de très nombreux site Internet au niveau régional.

L'office de tourisme participe à ce dispositif depuis un certain nombre d'années.

La convention est renouvelable chaque année par reconduction expresse à travers la signature du document « conditions financières pour la période en cours ».

La participation financière est proportionnelle au montant du budget de fonctionnement annuel de l'office de tourisme :

Budget annuel 2017	Contribution annuelle
Moins de 110 000 €	366 €
De 110 000 € à 129 999 €	432 €
De 130 000 € à 199 999 €	522 €

Soit une contribution pour l'année 2017 de 522 € (pour un budget de fonctionnement de 131 178 €).

Délibération votée à l'unanimité.

5. MISE A JOUR DES TARIFS VISITES PREFERENTIELS.

Suite à la délibération du 9 mars dernier de fixation des tarifs des activités de l'office et des produits vendus à la boutique pour la saison 2017, il est proposé les modifications suivantes :

- Gratuité des visites proposées par l'office de tourisme aux établissements scolaires du territoire (écoles et collèges) et aux centres de loisirs intercommunaux : visite de la fromagerie, des Gorges de l'Ain et du sentier des maquisards,

- Ajout à la boutique du guide touristique nouvellement créé par Aintourisme qui sera vendu 2 €,
- Remise de 1 € sur la vente des sacs jeux fifrelin aux professionnels du tourisme type Offices de tourisme (prix de vente public = 8 €)

Délibération votée à l'unanimité.

6. CONVENTION DE MANDAT AVEC AINTOURISME POUR LA VENTE DE PRODUITS A DESTINATION DES GROUPES (OFFICE DE TOURISME ET MUSEE DES SOIERIES).

Depuis un certain nombre d'années, l'office de tourisme et le musée des Soieries Bonnet donnent mandat au service de réservation d'Aintourisme pour assurer la promotion, la réservation et la vente (gestion administrative des contrats, des bons d'échanges, encaissement, facturation) de ses prestations groupes et notamment les produits packagés.

Dans le cadre du Livre Blanc du Tourisme de l'Ain 2016-2021 et son plan d'actions, Aintourisme fait évoluer le fonctionnement de son service de réservation afin de promouvoir l'Ain comme une offre de séjour.

Aintourisme maintient la mise à disposition de son service de réservation pour la mise en avant et la vente de nos produits packagés Groupes et de plus, développera des outils afin de dynamiser la mise en marché de l'offre séjour de la destination :

- Conception et mise en avant de produits séjours (de 2 à 5 jours).
- Valorisation de ces produits dans une brochure spécifique 2018 qui sortira fin septembre 2017.
- Promotion sur internet et démarchage avec ce support à l'appui.
- Adhésion au Club « Destinations Groupes » de Tourisme et Territoires : présence sur leur site web, Workshop annuel à Bruxelles cette année en novembre prochain (en alternance avec Paris), communication auprès de leur fichier de 6500 professionnels...

Par conséquent, une nouvelle convention de mandat est proposée dont les principales modifications sont les suivantes :

- La création d'une charte d'engagement que chaque prestataire signataire de la convention devra respecter (être aux normes, service de qualité, être ambassadeur de l'Ain, répondre à une demande de réservation sous 24h, informer des modifications...
- La réévaluation du taux de commission de 3.5 % à 7.5 %.
Cette commission est encore en deçà de ce qui est pratiqué dans d'autres territoires.
En 2016, pour 14 groupes envoyés par Aintourisme la commission de 3,5 % représentait 599 €.

Cette nouvelle convention est à signer dès le mois de juin de cette année mais la nouvelle commission n'est applicable qu'en 2018.

Délibération votée à l'unanimité.

SENTIER DE RANDONNEE

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA SIGNALÉTIQUE.

La communauté de communes a signé en 2016 une convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour le suivi et l'entretien de ses sentiers renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Dans le cadre de ce suivi des 303 km de sentier, il a été identifié et répertorié des problèmes de signalétique directionnelle ainsi que l'identification de 2 panneaux de départ de randonnée qui n'étaient plus à jour.

Une somme de 3 000 euros a été inscrite en investissement pour le renouvellement de cette signalétique.

Les panneaux sont achetés par la communauté de communes et posés par le comité départemental et les associations locales de randonnée.

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturel Sensible (2012 - 2017), le Département subventionne le renforcement de l'offre de randonnée (action 3.2.2).

La signalétique directionnelle conforme à la charte départementale et les panneaux d'information de départ des itinéraires sont subventionnables à hauteur de 50 %.

Il est proposé de déposer une demande de subvention au Département.

Délibération votée à l'unanimité.

SIEA : GROUPEMENT DE COMMANDES EN ELECTRICITE
--

1. SIEA : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE

Le SIEA est coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés depuis le 7 mai 2015.

Or, le premier accord-cadre initialement prévu pour une durée de 4 ans va être résilié en cours d'année 2017 car il ne tenait pas compte du mécanisme de capacité qui prévoit un coût supplémentaire en période de pointe hivernale.

Un nouvel accord-cadre va être lancé dont le premier marché subséquent débutera au 1^{er} janvier 2018 et il nous est à nouveau proposé, en tant qu'EPCI de pouvoir y adhérer si la puissance souscrite d'un de nos sites à fournir est supérieure à 36kVa. Ceci est désormais le cas avec le multi-accueil Fa Bulette de Poncin.

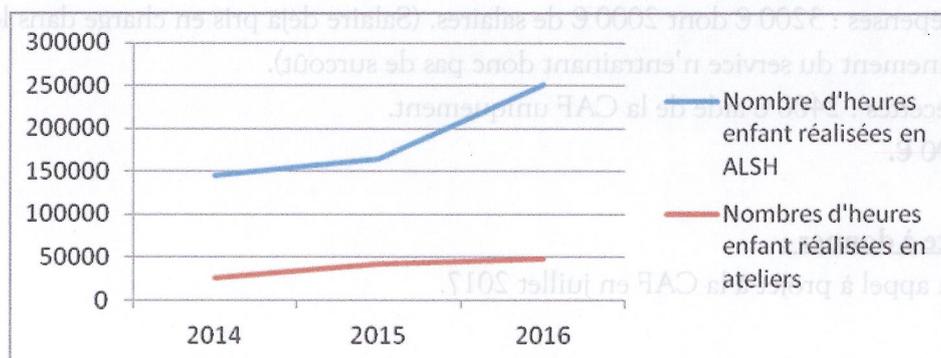
Il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer cette convention.

Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. ENFANCE : CAPACITE MAXIMALE DES ALSH ATTEINTE.

Comme évoqué à différentes reprises, les effectifs des accueils de loisirs ont beaucoup augmenté depuis quelques années :



Nous sommes soumis à des taux d'encadrement et les locaux font l'objet d'un agrément avec une capacité d'accueil maximal.

Afin de garantir la qualité du service et de respecter notre agrément les directrices et l'équipe d'animation sont désormais obligées de refuser des familles.

Quatre enfants sont refusés au périscolaire du Blanchon.

Aucune place n'est disponible au périscolaire de Priay.

Cent enfants sont inscrits les mercredis à Pont d'Ain alors que nous avons un agrément de 50 à la base, augmenté à 98 avec l'utilisation de salles complémentaires. Or, la directrice compte sur les malades pour rester dans les effectifs autorisés.

2. JEUNESSE : MISE EN PLACE D'UN C.L.A.S (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE).

➤ Définition du dispositif :

Le CLAS est un dispositif piloté par la CAF et présidé par le Préfet.

Il encourage le goût de la culture, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir et s'attache tout particulièrement à renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité de réussite personnelle et scolaire.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer et d'améliorer les relations Familles/Ecole.

➤ Modalité du dispositif :

Dispositif annuel avec dépôt des dossiers à la CAF en juillet.

Pour être éligible au financement par la branche famille, un projet CLAS doit répondre de manière cumulative aux axes suivants :

Un axe d'intervention auprès des jeunes.

Un axe d'intervention auprès et avec les parents.

Un axe de concertation et de coordination avec l'école.

Le financement accordé par la Caf ne peut excéder 80 % du coût total du projet.

➤ **Déclinaison du projet à compter de septembre 2017 :**

La commission propose de mettre en place un CLAS au sein des deux collèges une fois par semaine.

Hypothèse financière de l'action :

Total des dépenses : 3200 € dont 2000 € de salaires. (Salaire déjà pris en charge dans le budget de fonctionnement du service n'entraînant donc pas de surcoût).

Total des recettes : 2400 € aide de la CAF uniquement.

Soit : +2 400 €.

➤ **Suite à donner :**

Dépôt d'un appel à projet à la CAF en juillet 2017.

Pierre DULAURIER souhaite remercier la municipalité de Poncin pour avoir accueilli la manifestation « Sur un air de Familles » cette année qui a compté 1 300 visiteurs.

Le Président fait part que l'entreprise Descours et Cabaud qui va s'installer sur la zone ECOSPHERE a obtenu un permis de construire modificatif permettant de doubler la surface de ses bureaux.

Gérard GUICHARD alerte le conseil communautaire sur la situation de la trésorerie de Pont d'Ain. En effet, par manque de personnel, la trésorerie a dû fermer quelques jours au public et surtout, elle doit faire face au turnover des percepteurs. Il est proposé qu'un courrier soit adressé à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) pour faire part de cette situation préoccupante.

Le Président,
Thierry DUPUIS

